

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT HUIT MARS, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

1	Installation du Conseil Communautaire
2	Election du Président
3	Lecture de la charte de l' élu local
4	Détermination du nombre de vice-présidents et de membres du Bureau
5	Election des vice-présidents et des membres du Bureau communautaire
6	Régime indemnitaire des élus – Indemnités de fonction

L'an Deux Mille vingt-six, le vendredi 3 avril à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 66, 67 puis 63 en vertu de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 28 mars 2026.

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DELMARÈS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Pascal LIABASTE, Thierry AUROY-PEYTOU, Serge PRADIER, Hélène LEHMANN, Alain CASTANG, Thierry LARELLE, Christophe GAUTHIER, Jean-François JEANTE, Cyril GOUBIE, Lionel LACOMBE, Pascal DELTEIL, Sylvie RIVIÈRE, Cédric LOUGRAT, Emmanuel GUICHARD, Georges BASSI, Jean-Claude BONNAMY, Roseline HELLE, Jean-François MAGNOL, Anthony CASTAING, Christine FRANÇOIS, Patrick VERGNOL, Hélène CORMIER, Daniel GRUNTZ, Sylvie LECOCQ, Gaëlle EYRAGNE, Michel TERREAUX, Jean-Pierre FAURE, Jean-Roland GUY, Jean-Pierre FRAY, Jean-Luc MARCILLAC, Philippe GRÉGOIRE, Bernard METIFET, Roger AUBRY, Geneviève TRESSOS, Christian SAUVANET, Christian SAUBADU, François DUHANT, Christophe ROUSSEAU(2), Jacqueline SIMONNET, Laurent PESLERBE, Jean-Michel DREUIL, Annabel LAVOIR, Valérie BOURNAZEL, William DESPUJOLS(1), Laurence ROUAN(2), Thierry ROUX, Philippe BIARD, Fabienne MARCOT, Philippe MALLARD, Valérie ROMANELLO, Arnaud DELAIR, Vanessa GOGUILLON, Nadia CHAFIK, Farid EL KADI, Julie TÉJÉRIZO, Sandra HEBLE, Sandrine HALTER, Jonathan PRIOLEAUD(2), Julien VANDERSTRAETEN, Joaquina WEINBERG(2), Séverine PONS, Agathe SAUMET-ROCHE, Christian GÉRARD.

ÉTAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Julien CHOUET a donné pouvoir à Julie TÉJÉRIZO

Catherine TAVEAU a donné pouvoir à Philippe MALLARD

Pascal PRÉVOT a donné pouvoir à Frédéric DELMARÈS

William DESPUJOLS a donné pouvoir à Christophe GAUTHIER jusqu'à son arrivée

Raphaëlle LAFAYE a donné pouvoir à Geneviève TRESSOS

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Gaëlle SCHNEIDER.

(1) arrivé après le vote du 1^{er} vice-président de Pôle

(2) partis après le vote du 10^{ème} vice-président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-François MAGNOL

M. Terreaux : Nous allons pouvoir commencer cette séance. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite tout d'abord la bienvenue à toutes et à tous. Mes chers collègues, élus ou nouvellement élus, je tiens à vous saluer très chaleureusement.

En France, parmi nos revendications régulières et récurrentes, l'abolition des privilèges est encore et toujours un sujet d'actualité. S'il en est un de privilège que l'on ne peut abolir, c'est bien celui de l'âge. Et c'est ce privilège qui fait qu'aujourd'hui, pour quelques minutes, rassurez-vous, j'assume la présidence de cette assemblée. C'est un honneur. C'est peut-être un grand honneur, mais je me sens bien seul à cette tribune.

Si le Président élu doit regarder l'avenir, permettez au doyen d'âge de se tourner vers un passé qui donne un sens et un fondement à l'avenir, d'assurer un devoir de mémoire, de rappeler aux élus que nous sommes que la vie communautaire est une marche, que toutes choses que nous garderons en notre mémoire commune seront autant d'éléments pour construire un avenir qui nous oblige tous.

Quand, au début de l'année 2002, j'ai participé à mon premier Conseil Communautaire, je n'imaginais pas qu'un jour j'en serai le doyen. Je n'imaginais pas que de tous ceux qui, à l'époque, entouraient Daniel Garrigue, pour les premiers pas de ce qui serait alors la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre, j'en serais aujourd'hui, avec Georges Bassi et Jean-Claude Bonnamy, un des seuls témoins, en tout cas le plus âgé, encore parmi vous.

À l'époque, tout était à imaginer, tout était à construire. Et le plus difficile à comprendre était sûrement d'intégrer et d'incarner l'esprit communautaire, ne pas oublier nos communes, mais penser territoire. Laissez-moi revenir un instant sur quelques étapes fondatrices de la construction de la CAB.

En 2002, concrétisation de Bergerac Pourpre Eyraud-Lidoire. En 2003, concrétisation des Trois Vallées. En 2008, changement de gouvernance. En 2013, création de la CAB. En 2017, intégration des Coteaux de Sigoulès et nouveau changement de gouvernance. Que de chemin parcouru, que de bouleversements. Depuis cette époque du petit bureau de la rue Neuve, tout juste assez grand pour les 11 maires que nous étions et les 3 salariés qui étaient à l'époque, Laurent, Angélique et Nicolas. Aujourd'hui, ils sont près de 400. C'est donc avec beaucoup d'émotion et de nostalgie que je m'adresse à vous cet instant. Je serai bref car je sais bien que le discours le plus attendu est celui du Président que nous allons élire aujourd'hui, et non le mien.

Avant de passer à la partie protocolaire de cette séance, j'en profite, car il m'est agréable de rappeler que notre Communauté d'Agglomération Bergeracoise, forte de son implantation territoriale, notre collectivité, s'est dotée d'une solide cohérence d'action, de projet, de structuration basée sur ses compétences, et ce, au service de tous nos habitants et de leurs besoins. Au fil des mandats, l'exécutif et les élus ont sans cesse veillé à l'intérêt des communes membres au plus près de l'équilibre de notre territoire et à la diversité de nos communes ; ont consacré avec force l'ambition de l'innovation nécessaire au développement de notre bien commun, qui n'est autre que le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. C'est autour de piliers essentiels tels que le développement économique, l'environnement, le tourisme, la jeunesse, les grands équipements, et j'en passe, que s'est construit notre intercommunalité, menée par une gouvernance ambitieuse, efficace et de proximité, créant ces dernières années des passerelles avec les autres collectivités. Le souci a toujours été celui d'une bonne entente partagée, d'une approche respectueuse et collaboratrice avec les partenaires du développement local ; je tenais à le préciser.

En tant que doyen de cette assemblée, animée par les 72 élus que nous sommes, je vous souhaite de toujours rester sur ce chemin d'un avenir partagé, serein et ambitieux au sein du service, toujours, de notre territoire. Je vous remercie.

(applaudissements)

On poursuit et on passe vraiment à la séance protocolaire.

M. Terreaux : En vertu des articles L. 5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la première séance du Conseil Communautaire a été convoquée par Monsieur Frédéric Delmarès, Président sortant.

À la suite des scrutins des 15 et 22 mars 2026 et aux démissions des conseillers communautaires suivants. Pour la commune de Bergerac : Gilles Brunot, Isabelle Lukasik et Tom Philippe. Pour la commune de Ginestet : Stéphane Rebeyrol, Charlotte Estrade, Jean-Loup Ventron et Sandrine Cardoso. Pour la commune de Queyssac : Romain Carbonnier. Pour la commune de Saint-Géry : Romain Guionie.

En application des articles L. 273-11 pour les communes de moins de 1 000 habitants, et L. 273-6 pour les communes de plus de 1 000 habitants du Code Électoral, sont installés dans leurs fonctions de conseiller communautaire Mesdames et Messieurs : Fabien Ruet, titulaire ; Téjérizo Julie, titulaire ; Marcillac Jean-Luc, titulaire ; Taveau Catherine, titulaire ; Gruntz Daniel, titulaire ; Lehmann Hélène, titulaire ; Chouet Julien, titulaire ; Cormier Hélène, titulaire ; Simonnet Jacqueline, titulaire ; Aubry Roger, titulaire ; Halter Sandrine, titulaire ; Saubadu Christian, titulaire ; Saumet-Roche Agathe, titulaire ; El Kadi Farid, titulaire ; Schneider Gaëlle, titulaire ; Larelle Thierry, titulaire ; François Christine, titulaire ; Mallard Philippe, titulaire ; Bournazel Valérie, titulaire ; Duhant François, titulaire ; Pons Séverine, titulaire ; Peslerbe Laurent, titulaire ; Prioleaud Jonathan, titulaire ; Rouan Laurence, titulaire ; Rousseau Christophe, titulaire ; Weinberg Joaquina, titulaire ; Gérard Christian, titulaire ; Goguillon Vanessa, titulaire ; et Roux Thierry, titulaire.

Pour Bosset : Guy Jean Roland, titulaire ; Lorme Agnès, suppléante.

Pour Bouniagues : Bassi Georges, titulaire ; Borsato Bernard, suppléant.

Pour la commune de Colombier : Marcot Fabienne, titulaire ; Tabone Frédéric, suppléant.

Cours-de-Pile : Vanderstraeten Julien, titulaire ; Belugue Joëlle, suppléante.

Pour Creysse : Delmarès Frédéric, titulaire ; Pons Marie-Pierre, suppléante.

Pour Cunèges : Rivière Sylvie, titulaire ; Mammes Luc, suppléant.

Fraisse : Gauthier Christophe, titulaire ; Royer Sylvie, suppléante.

Gageac-et-Rouillac : Métifet Bernard, titulaire ; Liaud Marie, suppléante.

Pour Gardonne : Delteil Pascal, titulaire ; Tourenne Marie-Christine, suppléante.

Pour Ginestet : Bonnamy Jean-Claude, titulaire ; Baju Jean-Louis, suppléant.

La Force : Pradier Serge, titulaire ; Romanello Valérie, titulaire.

Pour Lamonzie-Montastruc : Dreuil Jean-Michel, titulaire ; De Souza Duarte Myriam, suppléante.

Pour Lamonzie-Saint-Martin : Auroy-Peytou Thierry, titulaire ; Fray Jean-Pierre, titulaire ; Heble Sandra, titulaire.

Pour Le Fleix : Lacombe Lionel, titulaire ; Hivert Séverine, suppléante.

Pour Lembras : Michel Terreaux, titulaire ; Pinotti Marie, suppléante.

Lunas : Liabaste Pascal, titulaire ; Pigeon Dominique, suppléant.

Pour Mescoles : Guichard Emmanuel, titulaire ; Schwarz Florian, suppléant.

À Monbazillac : Prévot Pascal, titulaire ; Géraud Stéphane, suppléant.

Pour Monestier : Vergnol Patrick, titulaire ; Müh Jacques, suppléant.

Monfaucon : Delair Arnaud, titulaire ; Fuertes Valérie, suppléante.

À Mouleydier : Helle Roseline, titulaire ; Coffin Pascal, suppléant.

À Pomport : Castaing Anthony, titulaire ; Monbouché Véronique, suppléante.

Prignonrieux : Dupuy Olivier, titulaire ; Goubie Cyril, titulaire ; Lafaye Raphaëlle, titulaire ; Tressos Geneviève, titulaire.

À Queyssac : Eyragne Gaëlle, titulaire ; Guillon Pascal, suppléant.

Razac-de-Saussignac : Lavoit Annabel, titulaire ; Viguié Florent, suppléant.

Ribagnac : Lougrat Cédric, titulaire ; Lekieffre Dominique, suppléant.

Rouffignac-de-Sigoulès : Castang Alain, titulaire ; Lescot Yannick, suppléant.

Saint-Georges-Blancaneix : Despujols William, titulaire ; Berthelemy Anaïs, suppléante.

Saint-Germain-et-Mons : Chafik Nadia, titulaire ; Henri Delhal, suppléant.

Saint-Géry : Lecocq Sylvie, titulaire ; Lacouve Philippe, suppléant.

Saint-Laurent-des-Vignes : Biard Philippe, titulaire ; Grassi Sylvie, suppléante.

Saint-Nexans : Jeante Jean-François, titulaire ; Franz Isabelle, suppléante.
Saint-Pierre-d'Eyraud : Faure Jean-Pierre, titulaire ; Communal Maryline, suppléante.
Saint-Sauveur-de-Bergerac : Sauvanet Christian, titulaire ; Lescombe Michel, suppléant.
Saussignac : Grégoire Philippe, titulaire ; Da Cruz Joseph, suppléant.
Sigoulès-et-Flaugeac : Magnol Jean-François, titulaire ; Heredia Sarah, suppléante.
Et enfin, Thénac : Chapellet Jean-Jacques, titulaire ; et Picot Françoise, suppléante.
Ces conseillers titulaires et suppléants au Conseil Communautaire sont déclarés installés dans leurs fonctions.
On n'en termine pas avec les noms, je vais désormais procéder à l'appel nominal des conseillers.

Appel nominal :

M. Terreaux : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance
--

M. Terreaux : Je propose que Jean-François Magnol soit désigné secrétaire de séance.
Y a-t-il des objections ? Il n'y en a pas, je vous remercie.
Maintenant, nous allons passer à la partie la plus importante.

Élection du Président

M. Terreaux : Conformément aux articles L. 5211-2, L. 5211-6, L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est élu par le Conseil Communautaire parmi ses membres au scrutin secret uninominal à 3 tours et à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Je vais maintenant faire appel aux candidatures. Qui est candidat ? Jean-Claude Bonnamy.

Le candidat souhaite-t-il prendre la parole ?

M. Bonnamy : Oui. J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Frédéric Delmarès au poste de Président, poste qu'il a occupé avec brio pendant les 6 dernières années.

M. Terreaux : Merci Jean-Claude. Donc on enregistre la candidature de Frédéric Delmarès. Souhaitez-vous prendre la parole, Frédéric ?

M. Delmarès : Je voulais vous dire quelques mots pour étayer cette candidature. Mon collègue Michel a brillamment résumé le parcours communautaire depuis la création de l'histoire intercommunale sur notre territoire. Je veux d'abord féliciter et remercier l'ensemble des élus communautaires présents ce soir, puisque nous sommes au troisième tour, communément appelé l'élection communautaire. Tu l'as rappelé, Michel, c'est important de souligner que dès qu'on arrive dans cette assemblée communautaire, nous posons notre casquette d' élu municipal. Évidemment, nous gardons notre côté affectif lié à l'appartenance de notre commune, mais du coup c'est un exercice complètement différent. Il s'agit d'exercer nos fonctions sur un périmètre beaucoup plus vaste qui intègre ces 38 communes, c'est ça qui nous paraît essentiel dans cette logique de gestion de notre collectivité.

Tu as rappelé aussi que l'histoire intercommunale avait commencé en 2002 sur les deux territoires voisins de Creysse, Bergerac Pourpre et la Communauté de Dordogne Eyraud-Lidoire. L'histoire intercommunale sur l'est bergeracois a débuté un petit peu plus tard, en 2003. Très vite happé par ce souci de travailler ensemble, ce plaisir de construire à plusieurs ce qu'on ne veut pas faire tout seul, je suis devenu Président en 2003 de la Communauté des Trois Vallées. Donc ça fait presque aussi longtemps que toi, Michel, que je m'investis dans cette aventure intercommunale. On s'est croisés souvent pour en discuter et travailler ensemble.

Pour revenir à ce qu'est la CAB aujourd'hui, très vite. La CAB, aujourd'hui, ce sont 3 piliers, tu les as rappelés, mais quelques mots supplémentaires. Le premier, c'est un service à la personne, avec des crèches, des centres de loisirs, des équipements sportifs, un centre culturel. Beaucoup de services, je ne les cite pas tous. Un centre intercommunal de santé, etc. Des services aux communes, l'instruction du droit du sol, les astreintes efficaces, des services techniques au quotidien sur les routes, et j'en passe, vous les connaissez, chers collègues, et je les remercie au passage. Et puis le troisième pilier, c'est ce que nous avons à faire ensemble, ce que nous avons fait ensemble, ce que nous pouvons faire ensemble. Nous avons tracé il y a quelques mois un projet de feuille de route pour le mandat à venir parce qu'il m'apparaissait essentiel de ne pas être candidat pour être candidat, mais quand même avoir réfléchi à ce que nous pourrions faire ensemble, et nous avons échafaudé cette feuille de route. Alors cette feuille de route, elle n'est pas figée, loin de là, parce que le quotidien est sans cesse en évolution, les événements internationaux nous le rappellent sans cesse, malheureusement j'ai envie de dire. Du coup, beaucoup de choses sont sans cesse remise en question.

Aujourd'hui, l'inflation repart, la situation économique est compliquée, donc il est important de rester prudent par la gestion de notre collectivité. Malgré tout, notre communauté est forte, elle est solide, avec une épargne nette que vous connaissez, plus de 6 millions d'euros, et des moyens d'investir sur notre territoire qui, je le pense, je l'espère en tout cas, pourront nous permettre de continuer à faire avancer ce territoire. Il s'agit pour nous de se positionner comme alternative aux métropoles. C'est-à-dire, tous les individus aujourd'hui ne sont pas forcément attirés par les métropoles, et il est important de construire une alternative à cette vie dans les métropoles qui, malgré les avantages qu'elle procure, a aussi des inconvénients. Et aujourd'hui, bon nombre de citoyens réfléchissent à trouver cette alternative. À nous de la construire. La construire comment ? Je crois que les débuts de l'histoire, c'est de travailler sur le domaine économique parce que ça commence par un emploi, attirer des actifs, attirer des familles, des projets, des projets de famille sur notre territoire. Je crois que c'est là l'essentiel et nous sommes attachés, mais peut-être faudra-t-il le faire davantage encore sur le développement économique de notre territoire. Des projets sont en cours, il s'agira de les prioriser, il s'agira de les dimensionner. Je pense à l'Escat, je pense aux nombreuses zones d'activité que nous avons, ce sont des points forts pour le développement économique futur. Sachant que beaucoup de territoires manquent de foncier, à nous de proposer quelque chose de solide. Et puis tout ça est très transversal parce que le monde économique aura besoin de main d'œuvre. On a besoin de pouvoir attirer des talents. Ces gens ne viendront que si on est capable de leur préparer une offre satisfaisante. Des services que nous avons déjà mais que nous devons compléter, perfectionner. Des moyens de se soigner, des moyens de pratiquer le sport, d'avoir une offre culturelle satisfaisante, un écosystème qui se positionne comme un concurrent, même plus modeste que ce que peut offrir une métropole. C'est ça que nous avons à construire ensemble.

Tu l'as rappelé, Michel, on a connu des périodes plus agitées que lors des deux derniers mandats. Je crois que la clé de la réussite, au-delà de la rigueur financière que nous avons acquise, c'est aussi de se respecter, de s'écouter, de travailler ensemble et d'aller dans le même sens. Et c'est ça qui, je crois, a fait notre force sur le dernier mandat, puisque près de 70 millions d'euros ont été investis sur le budget principal. Nous avons aussi fait des gros investissements en matière d'environnement en améliorant l'assainissement collectif, etc. Mais vous le savez, je crois que ce bilan est assez satisfaisant. Aux dires de mes collègues que je croise dans d'autres hémicycles, notre collectivité, aujourd'hui, peut se porter fière parce qu'elle a réussi à avoir un niveau d'exigence et un niveau financier qui lui permet d'avancer clairement sur ce territoire. Le plus dur reste à faire parce qu'il s'agit maintenant de confirmer, de continuer à avancer, de se réunir sur les projets communs, et c'est ce que je vous propose de faire en essayant d'animer cette assemblée avec tout le respect qu'elle mérite et l'écoute que chacun et chacune a le droit d'avoir dans cette assemblée.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire et puis je m'en remets à votre choix. Merci beaucoup.

M. Terreaux : La constitution du bureau de vote. Je vous propose que 4 élus de notre assemblée soient désignés assesseurs pour la durée du scrutin : Anthony Castaing, Lionel Lacombe, Hélène Lehmann et Sylvie Rivière. Y a-t-il des objections ? Je vous remercie.

Le vote à bulletin secret s'effectuera selon les modalités suivantes. Vous utiliserez un bulletin de vote présent sur votre table ; vous devez avoir des petits papiers. Si vous le souhaitez, des isolements sont mis à

vosre disposition. Ensuite, l'urne va passer devant vous, vous y déposerez votre bulletin. Y a-t-il des objections pour que ça se passe différemment ? Je vous remercie.

Je vous remercie de respecter ces consignes et les urnes vont passer. On me précise que ceux qui ont des pouvoirs doivent voter deux fois, pour les personnes qui ont donné procuration. Merci.

(déroulement du vote)

M. Terreaux : Le dépouillement s'effectuera de la façon suivante. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote est enregistré. L'assesseur déplie le bulletin et annonce le nom du candidat inscrit sur le bulletin ou mention bulletin nul ou bulletin blanc. C'est à l'issue de ce dépouillement que je proclamerai le résultat.

(dépouillement)

M. Terreaux : Proclamation des résultats. Nombre de votants : 71. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 3. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1. Nombre de suffrages exprimés : 67. Frédéric Delmarès a obtenu 67 suffrages, donc élu.

(applaudissements)

À l'issue de ce dépouillement, je cède bien volontiers la place au Président, à Frédéric Delmarès. Et je lui adresse toutes mes félicitations, mes plus vives félicitations.

(applaudissements)

M. le Président : Chers collègues, c'est avec beaucoup d'émotion que je vous remercie vraiment pour cette confiance renouvelée. J'essaierai de m'en montrer digne. Je ferai vraiment de mieux, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour faire en sorte que nous convergions vers un projet le plus consciencieux possible et d'essayer d'être, comme nous l'avons été ces dernières années, solidaires avec toutes les communes, attentifs aux problèmes que nous avons les uns et les autres, au gré des aléas climatiques, comme ça s'est passé à Mouleydier il y a quelques années, et qu'on soit côte à côte pour faire avancer ce projet commun. La soirée va être un peu longue, donc on va essayer de ne pas perdre trop de temps. Quelques formalités, je dois vous lire la charte de l'élu local que vous connaissez maintenant sans doute bien, mais il faut passer par là.

Lecture de la charte de l'élu local

M. le Président : La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du Conseil Communautaire, immédiatement après l'élection du Président, celui-ci doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, CGCT. Le contenu de cet article a été modifié par la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025 concernant le statut de l'élu local.

Les élus locaux sont membres des Conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local, articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que des lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d' une valeur qu' il estime supérieur à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d' usage et les déplacements effectués à l' invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d' un autre mandat électif.

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d' une indemnité pour l' exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l' exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité Sociale dans les conditions définies à l' article L. 382-31 du Code de la Sécurité Sociale, et à des régimes spéciaux définis par le présent Code.

Les élus locaux bénéficient, à l' occasion de leurs fonctions, d' une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code Pénal, les lois spéciales et le présent Code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s' exerce dans les conditions fixées par le présent Code. Toute personne titulaire d' un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l' exercice du mandat et à son issue, et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d' études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l' article L. 1111-13.

Le Président remet aux conseillers communautaires une copie de cette charte et les dispositions législatives et réglementaires du CGCT qui définissent les conditions de l' exercice de leur mandat.

Voilà, chers collègues.

Le point suivant, il s' agit de déterminer le nombre de Vice-Présidents et de membres du Bureau Communautaire.

Détermination du nombre de Vice-Présidents et de membres du Bureau Communautaire

M. le Président : Je vous passe la lecture des articles.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à fixer le nombre, il vous est proposé de fixer le nombre de Vice-Présidents à 15 membres, et fixer à 16 le nombre des autres membres du Bureau, outre le Président et les Vice-Présidents.

Est-ce qu' il y a des remarques, des questions ? Il n' y en a pas.

Est-ce quelqu' un s' oppose à cette décision ? S' abstient ? Adopté à l' **unanimité**.

L' élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau Communautaire.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

En application de l' article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau de la Communauté d' Agglomération est composé du Président, d' un ou de plusieurs vice-présidents et éventuellement d' un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par le Conseil Communautaire sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l' effectif total de l' organe délibérant ou qu' il puisse excéder 15 vice-présidents.

En outre, les dispositions de l'article L.5211-10 précisent également que le Bureau de la communauté est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- fixer à 15 le nombre de vice-présidents ;
- fixer à 16 le nombre des autres membres du Bureau, outre le Président et les vice-présidents.

DÉCISION :

Adopté par 71 voix pour.

Élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau Communautaire
--

M. le Président : Les Vice-Présidents et les membres du Bureau sont élus au scrutin secret par le Conseil Communautaire parmi ses membres selon un mode de scrutin uninominal. Si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé, comme précédemment, à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau au scrutin uninominal à 3 tours, et donc de procéder à une élection poste par poste.

Je vous propose de reprocéder comme nous avons procédé pour l'élection du Président. Y a-t-il des objections à ce mode ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? On va pouvoir débiter le cycle.

Le premier, il s'agit de l'élection du 1^{er} Vice-Président. Je fais appel à candidatures. Donc je propose au candidat de nous dire quelques mots pour motiver sa candidature. Fabien, tu as la parole.

M. Ruet : Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, mes chers collègues. Cette candidature s'établit dans l'esprit d'une nouvelle relation de confiance entre la commune centre et son agglomération, entre son agglomération et la commune centre. Le temps des campagnes électorales est terminé, nous avons toutes et tous été élus démocratiquement. Il me tenait à vous dire à vous toutes et à vous tous que nous avons fait campagne en indiquant aux Bergeracoises et aux Bergeracois qui nous ont fait confiance que jamais l'un d'entre nous ne dirait « ce n'est pas nous, c'est la CAB » lorsqu'il a son écharpe ou son mandat municipal ; et vice versa, lorsqu'il sera aux responsabilités à la CAB, dire « c'est la CAB, ce n'est pas la Ville » ou « c'est la Ville, ce n'est pas la CAB ». L'idée est qu'on travaille ensemble, les uns avec les autres car tout le monde a besoin des uns et des autres sur ce territoire. La question du développement économique et de l'attractivité économique, avec effectivement le site Eurenco qui est sur la commune centre, mais le tissu économique qui est sur l'ensemble de notre territoire appelle à ce qu'on puisse travailler de concert pour avoir un projet harmonieux sur notre territoire dans des temps de crise qui se manifestent de plus en plus. Donc mes chers collègues, je ne veux pas être plus long parce que la procédure est encore très, très longue. Mais sachez que c'est dans cet état d'esprit de confiance mutuelle que nous nous présentons à vos suffrages aujourd'hui.

M. le Président : Merci Fabien. Nous allons pouvoir procéder à l'élection. Je propose aux assesseurs de revenir.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci. Nombre de votants 71, nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau 12, nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 2.

Fabien Ruet est élu avec 57 suffrages. Fabien, je t'invite à me rejoindre à la tribune.

J'ai oublié de vous dire que la nouvelle organisation de notre assemblée, parmi les 15 Vice-Présidents, les 5 premiers d'entre eux seront Vice-Présidents de pôles. Pôles qui vont s'organiser avec des sous-ensembles, de manière à déconcentrer l'exercice du fonctionnement de notre collectivité. Chaque pôle aura une autonomie de fonctionnement de manière à permettre davantage de fluidité dans notre organisation, et de réunir, je l'espère, plus souvent les commissions qui permettront aussi d'inviter nos conseillers municipaux à venir participer à ces travaux.

Si Monsieur le 1^{er} Vice-Président veut dire quelques mots. Non, on continue ? Allez, on continue. Merci.

On va passer à l'élection du 2nd Vice-Président. Je fais appel comme tout à l'heure à candidatures. Je vois la candidature de Monsieur Jean-Jacques Chapellet. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Je vais lui passer la parole pour qu'il nous dise quelques mots, Jean-Jacques.

(hors micro)

(applaudissements)

M. le Président : Merci Jean-Jacques. Merci du travail que tu fais au quotidien.

On va procéder au vote comme tout à l'heure.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Nombre de votants 71, nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau 6, nombre de suffrages exprimés 65.

Monsieur Chapellet est donc élu 2^{ème} Vice-Président de pôle, pôle ressources et cohésion, et plus particulièrement chargé des finances. Jean-Jacques, tu peux nous rejoindre, s'il te plaît, merci.

(applaudissements)

M. Chapellet : Je tenais à vous remercier. Je vais tout faire pour être à la hauteur de la confiance que vous m'avez accordée aujourd'hui. Merci à vous.

(applaudissements)

M. le Président : Nous allons passer au vote pour l'élection du 3^{ème} Vice-Président. Je vais passer la parole à Olivier Dupuy, le laisser se déclarer. Tu prendras la précaution de prendre le micro, Olivier, pour t'exprimer, parce qu'on en a besoin pour que ce soit enregistré pour le compte-rendu. Merci Olivier.

M. Dupuy : Merci président. Bonjour à toutes et à tous, chers collègues. Effectivement, Olivier Dupuy, Maire de Prignonieux, commune de 4 500 habitants, donc deuxième ville de l'Agglomération Bergeracoise. Sur le mandat précédent, j'ai pu, grâce à la confiance du Président, exercer cette mission de Vice-Président en charge de l'accès aux soins, compétence facultative pour la CAB mais qui a été prise par le Président. Facultative effectivement, mais extrêmement essentielle pour l'ensemble de nos concitoyens. Je pense en tous les cas, pendant ce mandat, avoir pu créer tous les liens nécessaires avec les professionnels de santé et les instances de l'État pour pouvoir créer un maillage et un travail respectueux et un travail fort et important avec l'ensemble des partenaires. Le tout en ayant le souci de pouvoir respecter et en amenant l'accès aux soins le plus près de nos concitoyens sur l'ensemble du territoire de la CAB, quelles que soient les communes et quelle que soit la taille de la commune. Si vous m'accordez votre confiance, ce sera avec grand plaisir que je continuerai mon engagement dans cette mission, dans ce pôle pour pouvoir ensemble, avec mes collègues qui seront élus, pouvoir travailler sur cette mission, travailler sur l'ensemble de ces missions, et continuer à rendre ce service public important. Merci.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Olivier. Allez, on procède au vote.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci beaucoup. Nombre de votants, 71, nombre de suffrages déclarés blancs 15.

Olivier Dupuy est élu avec 56 suffrages exprimés. Bravo Olivier. Tu peux nous rejoindre. Tu es élu...

(applaudissements) ... Vice-Président de pôle des services à la population, et plus particulièrement de l'accès aux soins. Si tu veux dire un petit mot, Olivier.

M. Dupuy : Je vous remercie pour votre confiance. Je continuerai à animer ce pôle et ce service santé du mieux possible, dans le respect des relations que nous avons avec l'ensemble des professionnels de santé, et de manière à pouvoir rendre service à l'ensemble de nos concitoyens. Je vous remercie.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Olivier.

On va passer à l'élection du 4^{ème} Vice-Président. On propose Monsieur Pascal Liabaste, chargé du développement durable et de l'agriculture. Monsieur Liabaste, vous avez la parole.

M. Liabaste : Merci. Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues. Je m'appelle donc Pascal Liabaste, je suis le Maire de la commune de Lunas. Élu depuis 1995, Maire depuis 2020 et membre de cette assemblée. Grâce à la confiance que m'a accordée le Président, j'ai mis toute mon énergie lors du mandat précédent à travailler au chevet de l'agriculture, notamment en promouvant l'activité agricole autour de la Légumerie. J'y ai pris beaucoup de plaisir. Certains d'entre vous m'ont souvent vu pour les solliciter pour la Légumerie afin qu'elle fonctionne au mieux. Si vous m'accordez votre confiance, je continuerai cette action et je favoriserai l'agriculture, secteur qui en a grandement besoin. Et je tenterai de promouvoir toutes les actions nécessaires à une activité agricole forte sur notre territoire en utilisant tous les artifices et toutes les structures dont nous bénéficions au niveau de la Communauté d'Agglomération : la Légumerie, l'abattoir et toutes les structures sur lesquelles nous pourrions nous appuyer. Merci.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Pascal. On va procéder au vote.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Résultat du scrutin, 71 votants, nombre de suffrages... *(hors micro)*

M. Liabaste : Je vous remercie pour cette confiance et je tenterai de travailler au mieux et à continuer l'action que j'ai pu mener les années précédentes. Merci.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Pascal. On va passer au dernier Vice-Président de pôle, 5^{ème}. On propose Thierry Auroy-Peytou aux infrastructures et mobilités, et aux mobilités alternatives. Thierry, tu as la parole.

M. Auroy-Peytou : Bonsoir à toutes et à tous. Merci Monsieur le Président de cette confiance et de la confiance que tu m'as accordée sur ma personne durant ces 6 années. Je suis Thierry Auroy-Peytou, Maire de Lamonzie-Saint-Martin, une commune de 2 800 habitants, dynamique de par mon équipe municipale qui m'entoure et le personnel engagé derrière la municipalité ; et surtout, une population à notre égard très respectueuse, puisqu'elle nous a reconduit à 100 % à Lamonzie-Saint-Martin, je les remercie. Le bilan, il est connu, mais pour l'avenir, il y a du travail, notamment dans les déplacements doux, continuer la voie verte. Bien sûr, vous savez que je serai intransigeant pour que le chemin de fer soit toujours à la hauteur de nos préoccupations. Et je saurai, je l'espère, servir l'intérêt général pour le bien de tous et du territoire. Je vous remercie.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Thierry. On peut procéder au vote.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci. 71 votants, 18 blancs, 3 nuls. Donc 50 votes favorables.

Thierry, tu es élu. Tu peux nous rejoindre, merci.

(applaudissements)

Tu veux dire un petit mot, Thierry ?

M. Auroy-Peytou : Je vous avais préparé un petit mot quand même. Pas trop long. Je vous remercie à toutes et à tous. Merci. Le Président a fixé un cap clair : servir l'intérêt général, toujours, avec honnêteté, exemplarité et surtout, si possible, la bonne humeur. Parce qu'après tout, gérer une collectivité sérieusement n'empêche pas de sourire de temps en temps. Notre objectif est simple mais exigeant : pouvoir, dans 6 ans, regarder le chemin parcouru et se dire collectivement que nous avons fait de notre mieux et nous l'avons bien fait. Merci à toutes et à tous. Et maintenant, au travail.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Thierry.

On va passer à la séquence des 10 Vice-Présidents. Le premier d'entre eux, je vous propose Serge Pradier aux Ressources Humaines. Serge, tu as la parole.

M. Pradier : Bonsoir à toutes et bonsoir à tous, chers collègues. Je suis Serge Pradier, le Maire de La Force. Je m'engage en tant qu' élu au service des Ressources Humaines. Être élu, en effet, à la tête d'un établissement public ou d'une collectivité, c'est également devenir l'employeur des agents qui y travaillent. Et en tant qu'employeur, un certain nombre de décisions sont à prendre, et des responsabilités à assurer. Organiser les équipes, leur garantir la santé et la sécurité au travail, favoriser l'évolution de leurs compétences, gérer leur carrière administrative, anticiper les besoins et les compétences. Voilà le rôle de l' élu. Il suppose évidemment une bonne connaissance du statut de la fonction publique, mais il s'appuie également sur une équipe des Ressources Humaines. Je retiendrai comme enjeux principaux au sein du pôle ressources cohésion : la qualité de vie au travail, l'organisation du travail, la priorité donnée à la formation, le recrutement et la fidélisation des agents, et enfin la place du numérique et des intelligences génératives qui vont, un de ces jours, nous envahir. Je vous remercie.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Serge. On va passer au vote.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Monsieur Pradier est élu. 71 votants, 15 blancs, 56 voix pour. Bravo.

(applaudissements)

Si tu veux dire un petit mot, Serge.

M. Pradier : Oui, en effet. Merci pour votre confiance. Je mettrai mon énergie pour favoriser et organiser le dialogue social. Je vous remercie.

M. le Président : Merci Serge.

(applaudissements)

En 2^{ème} Vice-Présidente, première Vice-Présidente, au développement durable et au Projet Alimentaire Territorial, on propose la candidature de Hélène Lehmann. Hélène, tu as la parole.

Mme Lehmann : Merci. Bonsoir à toutes et tous. Je suis Hélène Lehmann, je suis élue de la ville de Bergerac, et maintenant élue communautaire également depuis 2020. Si vous me faites confiance, ce Projet Alimentaire de Territoire, je voulais juste vous rappeler un petit peu ce qu'il en est, c'est qu'il existe depuis 2015 sur le Grand Bergeracois suite à la loi pour l'avenir de l'agriculture, l'alimentation et de la forêt du 13 octobre 2014. L'idée, c'est de relier les producteurs aux consommateurs, de fédérer les acteurs du territoire autour de la question alimentaire dans toutes ses dimensions, qu'elles soient sociales, environnementales, écologiques et de santé. C'est un diagnostic partagé du territoire et il cherche à faire le lien entre les pôles urbains et les zones rurales. Nous avons sur notre territoire un acteur majeur pour l'alimentation locale, il s'agit de l'abattoir pour lequel je me suis engagée pendant la mandature précédente. Je travaillerai en lien avec le 4^{ème} Vice-Président, Monsieur Liabaste, sur le développement de ce projet. Je rappelle quelques actions passées : la lutte contre le gaspillage alimentaire ou la formation de cuisinier des collectivités du territoire. Et ce projet est également soutenu par la Région, l'Union Européenne avec le projet LEADER, l'ADEME et la Préfecture Nouvelle-Aquitaine. Je vous remercie.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Hélène. On va passer au vote.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci. Il y a un conseiller communautaire qui n'a pas pris part au vote. 70 votants, 13 blancs, pas de nul, 57 voix.

Hélène, tu es élue. Bienvenue parmi nous. Tu as la parole.

Mme Lehmann : Merci chers collègues pour votre confiance. Je m'engage à faire rayonner ce Projet Alimentaire de Territoire. Je vous remercie.

(applaudissements)

M. le Président : Merci beaucoup. On va passer à la suite. Le 3^{ème} de cette liste, Alain Castang sur ressources et cohésion, équilibre du territoire urbain/rural. Alain, tu as la parole.

M. Castang : Merci Président. Bonjour à tous. Vous me connaissez, je suis le Maire de Rouffignac-de-Sigoulès. C'est vrai que le territoire, c'est quelque chose que j'ai chevillé au corps. Depuis très, très longtemps, je me bats pour ce territoire, et pour tous les territoires d'ailleurs. Je remercie aussi Fabien de la confiance qu'il m'accorde sur ce poste, ce poste qui va devenir important, parce que vous parlez d'équilibre de la Communauté, moi je parle plutôt de la cohésion parce que c'est plus important. Je resterai surtout l'homme de terrain que je suis, c'est-à-dire que pour beaucoup de choses, et particulièrement je continuerai à œuvrer dans la population pour les réseaux, les réseaux électriques, mais surtout les réseaux fibre de demain. Pour finir, je défendrai aussi, comme je l'ai toujours fait, les intérêts du Bergeracois, villes comme communes autour, dans les instances départementales dont je suis membre, pour obtenir le maximum pour notre territoire. Voilà ce que je voulais dire. Et je vous remercie.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Alain. On peut passer au vote.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci beaucoup. 71 votants, 22 blancs, 4 nuls, 45 voix.

Alain, tu es élu. Tu peux dire un mot.

(applaudissements)

M. Castang : Je vais simplement remercier tout le monde, tous ceux qui ont voté. Et puis je vais dire au travail.

M. le Président : Merci Alain. On poursuit avec la candidature de Monsieur Thierry Larelle, le 4^{ème} poste de Vice-Président à l'attractivité territoriale, l'habitat et mixité sociale. Thierry, tu as la parole.

M. Larelle : Monsieur le Président, chers collègues. Je m'appelle Thierry Larelle, je suis élu à Bergerac. Il peut être surprenant qu'un médecin s'intéresse à l'habitat et à la mixité sociale. Pourtant, c'était mon quotidien de médecin quand on faisait des visites à domicile de se rendre compte des conditions de vie, des conditions d'insalubrité, de chauffage défaillant ou inexistant, surtout en ce moment du fait du prix des combustibles. Le deuxième volet, bien sûr, pour répondre à l'attractivité et à l'afflux de travailleurs, sera d'élargir l'offre d'habitat. Et sur la mixité sociale, on sait bien que c'est un facteur de cohésion, de pacification de la vie en collectivité. Je vous remercie de m'accorder votre confiance pour ce travail important.

M. le Président : Merci Thierry. On passe au vote.

(applaudissements)

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci beaucoup. 71 votants, 10 blancs, donc 61 suffrages exprimés.

Monsieur Larelle est élu. Bienvenue.

(applaudissements)

On passe au 5^{ème}. Il s'agit de Christophe Gauthier aux infrastructures et... *(hors micro)* Tu voulais parler ? Je t'ai coupé la... Excuse-moi, Thierry.

M. Larelle : Je voulais vous remercier de me faire confiance pour un premier mandat. Je mesure la tâche à accomplir comme tous les autres Vice-Présidents bien sûr. Merci beaucoup.

M. le Président : Merci Thierry.

(applaudissements)

Christophe Gauthier, 5^{ème} Vice-Président aux infrastructures et mobilités, plus particulièrement chargé de la voirie. Je crois qu'on t'attend au tournant, Christophe.

M. Gauthier : Merci Président. Christophe Gauthier, je suis le Maire de la commune de Fraisse depuis 2014. Je suis élu depuis 2007 sur la commune. Je suis un élu qui est très attaché à cette compétence. *(hors micro)* ... travailler sur l'organisation des services tout en trouvant des moyens nécessaires et en répondant favorablement à toutes vos demandes.

M. le Président : Merci Christophe.

(applaudissements)

Je dirais bien malheureux que celui qui ne peut pas promettre, Christophe !

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci. 71 votants, 5 blancs, 1 nul, 65 suffrages exprimés. Bravo Christophe.

(applaudissements)

M. Gauthier : Je vous remercie de la confiance. Je vais essayer de travailler avec équité et bon sens tout le long du mandat, et bien sûr pour toutes les communes.

M. le Président : Merci Christophe.

(applaudissements)

On passe à la suite. Je propose la candidature de Jean-François Jeante dans le cadre du service à la population et la gestion des équipements sportifs. Il l'a bien fait, on va essayer de le laisser continuer. À toi, Jean-François.

M. Jeante : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis Jean-François Jeante, Maire de Saint-Nexans, commune rurale, depuis 2008. J'étais en charge au mandat précédent de la gestion et du développement des équipements sportifs. La réalisation du stade d'athlétisme et la montée en charge de l'Aqualud après l'épisode de la Covid ont été les faits marquants de mon engagement. Je souhaite continuer dans cette dynamique pour que la pratique du sport soit accessible à tous dans des infrastructures accueillantes et dimensionnées à l'échelle de notre territoire.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Jean-François. On peut passer au vote.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Jean-François Jeante, 71 votants, 3 blancs, 1 nul, 67 suffrages exprimés.

Jean-François Jeante est élu Vice-Président. Bravo Jean-François.

(applaudissements)

Tu as la parole.

M. Jeante : Merci Monsieur le Président. Merci à tous pour votre confiance. Juste, je vous rappelle, cet été, au 11 juillet, le Tour de France sera sur notre territoire et arrivera à Bergerac. Bien sûr, je compte sur vous tous. Merci.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Jean-François. On poursuit avec le 7^{ème} Vice-Président, Julien Chouet, service à la population, avec la compétence culture. Je crois que c'est Julie qui présente sa candidature.

Mme Téjérizo : Oui, bonsoir à toutes et tous. Je vais être très courte. Julien vient d'être nouvellement élu à Bergerac. Vous pouvez lui faire confiance pour travailler en bonne intelligence dans le seul souci de l'intérêt de répondre aux besoins et aux attentes de tous les usagers de cette agglomération.

M. le Président : Merci.

(applaudissements)

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : 71 votants, 17 blancs, 1 nul, 53 voix pour.

Julien Chouet est élu Vice-Président.

(applaudissements)

On va passer au 8^{ème}. Je vous propose la candidature de Cyril Goubie à l'attractivité territoriale, plus particulièrement sur les Zones d'Activité Économique et la gestion du projet de l'Escat. Cyril, tu as la parole.

M. Goubie : Monsieur le Président, chers collègues. Tout d'abord, je tiens à te remercier, Président, pour la confiance que tu me fais en proposant ma candidature. Je me présente, je m'appelle Cyril Goubie, j'ai 49 ans et je suis adjoint au Maire à la mairie de Prigonrieux. Pendant les 6 dernières années, j'ai été en charge de l'emploi et de l'insertion, et j'ai également pu travailler au développement économique de notre territoire. Ces sujets me passionnent et j'y ai consacré toute mon énergie. La CAB est un outil indispensable au développement de notre territoire, et chaque élu communautaire doit avoir à l'esprit, quand il siège au sein de cette assemblée, qu'il est là pour travailler pour celui-là, et pas uniquement pour sa commune. En me confiant la responsabilité des zones d'activité et du projet de l'Escat, vous pouvez compter sur moi pour que nous poursuivions le développement économique de notre territoire, premier maillon de la chaîne qui nous lie. L'Escat est une chance, et même si cela suppose de lourds investissements, beaucoup d'EPCI nous envient et aimeraient disposer d'un tel site. Nous devons saisir cette chance et faire de ce lieu l'emblème du développement économique de notre territoire. Je vous remercie de votre attention, et j'espère que j'aurai su vous convaincre de m'accorder votre confiance.

M. le Président : Merci Cyril.

(applaudissements)

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : 71 votants, 17 blancs, pas de nul, 54 voix pour.

Cyril, tu es élu Vice-Président. Bienvenue.

(applaudissements)

M. Goubie : Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez et je mettrai tout en œuvre pour travailler avec l'ensemble des conseillers communautaires pour le développement économique de nos zones d'activité.

M. le Président : Merci Cyril.

(applaudissements)

On va continuer un moment. On va s'arrêter à 20h pour faire une petite pause et se rafraîchir, reprendre des forces. Mais en attendant, on continue avec le 9^{ème} Vice-Président, Lionel Lacombe, développement durable chargé de l'urbanisme.

M. Lacombe : Merci Monsieur le Président. Donc je me présente, Lionel Lacombe, Maire de la commune du Fleix, conseiller communautaire depuis 2023. Je remercie de nouveau le Président pour son accueil il y a 3 ans. 3 années passées au sein de ce Conseil Communautaire qui se sont réellement bien passées. C'est une des raisons pour lesquelles aujourd'hui je sollicite la vice-présidence à l'urbanisme. Le travail effectué au sein du Comité de pilotage les années précédentes, lors de l'étude et l'élaboration du PLUi, m'ont permis d'acquérir une vision du territoire sur l'ensemble des 3 pôles qui le composent, qu'ils soient urbain, d'équilibre ou rural. Le développement économique et la préservation des espaces agricoles de notre territoire ont comme point commun le document d'urbanisme. L'adaptation des nouvelles lois, le changement climatique et les changements de mode de déplacement devront être intégrés de manière significative sur le futur document. Si vous me faites confiance, sachez que je m'emploierai à relever ce challenge et que je m'engage à mettre toute mon énergie au service des 38 communes de notre territoire. Merci.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Lionel. On passe au vote.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci Isabelle. 71 votants, 10 blancs, 1 nul. Donc 61 suffrages exprimés.

Lionel, tu es Vice-Président chargé de l'urbanisme. Tu as la parole.

(applaudissements)

M. Lacombe : Merci. Chers collègues, je souhaite vous remercier pour la confiance que vous venez de m'accorder. La tâche et le défi sont immenses, mais sachez qu'à partir de cet instant, je m'engage à œuvrer pour la Communauté d'Agglomération et pour l'ensemble des 38 communes qui la composent. L'attractivité du Bergeracois a largement influé le projet de territoire que j'ai défendu et voté dernièrement, comme bon nombre de mes collègues. L'urbanisme, que ce soit pour ce projet, pour les projets de la ville centre, de toutes les communes rurales, sera au cœur des discussions. Sachez, chers collègues, qu'avec l'ensemble des services, nous répondrons présents pour qu'avance du mieux possible notre territoire. Merci.

(applaudissements)

M. le Président : Merci. On passe à la dernière vice-présidence, il s'agit de Catherine Taveau au pôle infrastructures et mobilités, concernant plus particulièrement les mobilités urbaines. Donc elle n'est pas là, c'est Christine François qui va dire un petit mot.

Mme François : « Bonjour à toutes et à tous. Chers collègues, je vous prie d'excuser mon absence à ce Conseil d'installation. C'est un grand regret pour moi, mais mon séjour à Copenhague pour fêter les 40 ans de ma fille aînée était prévu depuis longtemps, depuis 40 ans. Je me réjouis de pouvoir collaborer avec Thierry Auroy-Peytou aux mobilités urbaines, collaboration fructueuse déjà entamée lors du mandat précédent et qui trouve ainsi sa continuité. Merci à toutes et à tous. »

(applaudissements)

M. le Président : Merci Christine. Oui, Monsieur Prioleaud a demandé la parole.

M. Prioleaud : Merci Monsieur le Président. D'abord, Frédéric, je tiens à te féliciter pour cette élection, c'est bien mérité après toutes les années de travail qui ont été faites ensemble, avec celles et ceux qui sont déjà présents et les élus sortants, et je suis sûr que les nouveaux vont apprendre à te connaître, à travailler avec toi. Je souhaite également féliciter l'ensemble des Vice-Présidents et Vice-Présidentes qui ont été élus aujourd'hui.

Vous dire que depuis 2017, le moment où on a pris l'Agglomération ensemble, Frédéric, Daniel Garrigue, de 2017 à 2020 ; et puis ensemble de 2020 à 2026, on a toujours œuvré dans l'intérêt du territoire. Mais surtout, ça a été une Agglomération ouverte sur l'ensemble des groupes politiques que représente la ville de Bergerac, la ville centre, avec des élus d'opposition qui ont toujours été membres du Bureau. D'ailleurs, on l'a vu en 2017, Fabien Ruet était rentré avec nous alors qu'il était dans l'opposition municipale. Et même en 2020, il n'a pas manqué une voix de ma majorité municipale lors des élections pour Fabien Ruet et pour Julie Tégorizo au sein de cette Agglomération. Je pense, tu l'as toujours dit, Frédéric, le succès de l'Agglomération de Bergerac, ça a toujours été cette ouverture qu'il a pu y avoir, et ce qui a permis d'œuvrer et d'avoir un maximum de projets qui ont pu voir le jour. Cette ouverture de Bureau, c'est l'intelligence collective qu'il y a eu pendant ces 9 années et ça serait dommage qu'elle soit terminée ainsi. Au contraire, je pense qu'on a tout intérêt à travailler les uns avec les autres. Fabien a dit tout à l'heure dans son introduction « le temps de la campagne est fini, tout le monde a besoin de tout le monde ». Je cite moi-même du Fabien Ruet ce soir. Je pense que l'ouverture du Bureau vers l'opposition de Bergerac serait aussi une marque d'ouverture pour l'ensemble des élus de l'intercommunalité. Je tiens à dire aussi que notre groupe a été un des groupes qui a voté à l'unanimité le projet de territoire, le cap que l'on s'est fixé avec les élus sortants de l'Agglomération, avec celles et ceux qui ont voulu œuvrer dans les réunions de travail avec les forces locales, et puis avoir des vraies fiches actions, être dans le concret, dans la réalisation.

Et puis, le dernier mot, je veux l'avoir pour tous les maires avec lesquels on a travaillé pendant toutes ces années. Je pense à Thierry Auroy-Peytou quand il a fallu ensemble sauver la Stradal. Je pense à Olivier Dupuy quand il a fallu travailler sur la santé. Je vois mes collègues, Pascal Liabaste et Jean-Jacques Chapellet, sur l'abattoir, ça n'a pas été toujours facile mais en tout cas aujourd'hui la réhabilitation de l'abattoir est lancée. C'est également le travail qui a été fait par celle qui a été ma première adjointe et déléguée à l'intercommunalité, Laurence Rouan, sur la programmation du centre culturel auprès de Serge Pradier, et tout le travail qui a été fait sur la culture. Et puis bien sûr sur l'emploi et l'insertion avec Cyril Goubie où on a œuvré pendant tout le mandat précédent à faire en sorte que le développement des entreprises, que l'offre de formation, l'insertion, puissent se développer sur notre territoire.

Donc ce soir, mes chers collègues, je vous présente ma candidature sur cette vice-présidence, et donc je vous propose de me faire confiance. De nombreux Bergeracois m'ont fait confiance pendant les 6 années précédentes, de nombreux Bergeracois ont voté pour nous cette fois-ci. Et je pense qu'un groupe

minoritaire de la ville de Bergerac soit représenté au Bureau, ce ne sera que la continuité de ce qui a eu lieu pendant les 9 années et qui ont montré le développement de l'Agglomération sur de nombreux projets, dont un, celui où nous sommes ici ce soir, ce Centre Événementiel, que nous voulions, mon cher Frédéric, toi et moi ensemble, le faire sur ce lieu ici de Picquecailloux.

M. le Président : Très bien, donc on enregistre la candidature de Monsieur Prioleaud. Je veux juste dire, sans faire trop de commentaires par rapport à cette candidature, que le candidat de la majorité, qui est présenté par la majorité communautaire, c'est Madame Taveau. C'est le fruit d'un accord entre nous. Il faut bien trouver des chemins communs, c'est le chemin commun que nous avons trouvé, même si ce que tu as dit, Jonathan, est vrai par le passé, ça s'est passé comme ça. Mais le chemin choisi aujourd'hui par la majorité communautaire est celui de proposer la candidature de Madame Taveau parce qu'elle s'inscrit dans l'accord sur la programmation du mandat que nous avons décidé suite aux élections municipales. Fabien, si tu veux rajouter quelque chose. Nous allons procéder au vote.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci. 71 votants, 10 blancs. 37 pour Madame Taveau, 24 pour Monsieur Prioleaud. Donc Madame Taveau est élue Vice-Présidente.

(applaudissements)

M. Ruet : Monsieur le Président, mes chers collègues. Je m'adresse surtout à ceux qui ont fait le choix de Monsieur Prioleaud. Je voudrais juste rappeler une chose : les électeurs de la commune centre de Bergerac ont tranché. Vous pouvez le regretter, mais c'est le choix de la démocratie. J'entends les choses, mais un maire sortant qui fait 29 % des voix, c'est aussi un message que les électeurs de cette commune et de l'Agglomération ont envoyé aux grands électeurs. Donc je remercie la sagesse du Conseil Communautaire de faire en sorte que le choix souverain des électeurs ait été respecté. Nous pourrions ainsi travailler dans la transparence et par rapport à l'accord de gouvernance que nous avons passé avec le Président Delmarès.

M. le Président : Jonathan, je ne veux pas te priver de parole, mais on ne va pas refaire le ring de Bergerac en Conseil Communautaire. Tu t'es exprimé. Tu dis 2 mots mais pas plus.

M. Prioleaud : Simplement, Frédéric, pour remercier tous ceux qui ont voté pour moi quand même, c'est le minimum à faire quand on se présente à un scrutin. Et vous dire que je regrette sincèrement la fermeture du Bureau de l'Agglomération à certaines personnes alors que nous l'avons toujours, nous, ouvert. Je vois que quand certaines politiques sont aux commandes, ils savent être dans l'ouverture, et quand d'autres arrivent, ils sont dans la fermeture. On voit qu'aujourd'hui, on est plutôt dans la fermeture du Bureau de l'Agglomération et d'un souhait de ne pas travailler avec tous les élus. Quel que soit le score qu'ils font, ils représentent toujours des électeurs sur un territoire.

Compte tenu du scrutin, Monsieur le Président, l'ensemble des membres de mon groupe, Joaquina Weinberg, Christophe Rousseau, Laurence Rouan et moi-même, nous quittons la séance et vous souhaitons une bonne soirée à tous.

M. le Président : Nous prenons acte et nous allons poursuivre le vote, avec le début des grandes délégations, délégations importantes à attribuer. Il en reste 15.

On va commencer par la première. Il s'agit, dans le cadre de l'attractivité territoriale, de la candidature de Pascal Delteil, emploi et insertion. Pascal, tu as la parole.

M. Delteil : Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Pascal Delteil, le Maire de Gardonne, depuis 2008 maintenant. L'insertion et l'emploi aujourd'hui, ô combien c'est important par ces temps que nous vivons. Je crois qu'il est important de soutenir beaucoup de personnes socialement parce que je crois qu'il y a vraiment du travail. Et aujourd'hui, avec malheureusement l'augmentation des tarifs ou autres, nous allons avoir beaucoup de personnes dans l'embarras et sans travail sur notre territoire très certainement. Il va falloir s'occuper de ces personnes-là pour les réinsérer pour certains et les aider à retrouver un emploi. Merci.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Pascal. Je vais appuyer ce que tu viens de dire. En ces périodes de crise, on le voit sur le RSA, on l'a vu au Département lors du vote du budget, c'est une vraie préoccupation que nous avons tous de justement permettre la création d'emplois, mais aussi, parmi les plus défavorisés, leur créer ou

réfléchir à leur trouver un chemin pour retrouver un emploi. Parce que c'est ça le plus difficile et il y a un gros travail à faire là-dessus. Merci Pascal. On va voter là-dessus. Merci.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci beaucoup. Donc 67 votants, 10 blancs, 57 pour. Pascal, tu es élu en délégué. Merci. Bravo.

(applaudissements)

M. Delteil : Merci à toutes et à tous, mes chers collègues. J'essaierai de faire au mieux dans cette délégation de l'insertion et de l'emploi.

M. le Président : Merci Pascal.

On poursuit avec la deuxième délégation, l'attractivité territoriale et le tourisme, proposé à Pascal Prévot, qui est aussi absent pour des raisons professionnelles. Donc nous allons voter directement.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci Isabelle. Il y a 2 personnes qui n'ont pas pris part au vote puisque vous n'étiez pas présents, ok. 65 votants, 7 blancs, donc 58 pour.

Pascal Prévot est élu délégué communautaire.

On va faire un dernier vote, ne vous échappez pas.

(applaudissements)

Donc on poursuit, le troisième délégué, service à la population, et plus particulièrement à la jeunesse, et on propose Sylvie Rivière, Maire de Cunèges. Sylvie, tu as la parole.

Mme Rivière : Je suis Sylvie Rivière, Maire de Cunèges, une toute petite commune rurale. Merci, Président, pour cette délégation, parce que quoi de plus valorisant que d'accompagner les jeunes de notre territoire, leur apporter l'accompagnement, l'aide, les compétences qu'on peut avoir pour eux et les formations. De permettre aussi aux parents de déposer sereinement leurs enfants dans nos structures afin de travailler sur notre territoire. Au vu des affaires qui sortent dans les médias, nous devons être irréprochables. La jeunesse est notre avenir, à nous de leur offrir le meilleur pour en faire des citoyens respectueux ; j'y veillerai.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Sylvie. On va faire tourner les urnes.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci beaucoup. 67 votants, 6 blancs, donc 61 pour.

Sylvie, tu rejoins l'équipe de l'exécutif, bienvenue.

(applaudissements)

Tu peux dire un petit mot.

Mme Rivière (hors micro) : Merci à tous. J'espère que je vais réussir.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Sylvie. Comme prévu, je vous propose une pause de 45 minutes. Donc à moins le quart, on reprend. Petit buffet servi dans la salle juste à côté. À tout à l'heure.

(pause)

M. le Président : Allez, on prend place, on va reprendre. Vous sonnez le rappel, il en manque.

Donc on en était à la quatrième délégation. Il s'agit du développement durable et l'assainissement collectif et non collectif qui est proposé à Monsieur Cédric Lougrat, Maire de Ribagnac. Cédric, tu as la parole.

M. Lougrat : Bonsoir. Je suis Maire de la commune de Ribagnac, c'est au sud de la CAB pour ceux qui ne connaissent pas. Je suis élu depuis 2002, Maire depuis 2020. J'œuvre actuellement pour le territoire déjà. Je vais continuer à œuvrer pour le territoire et pour les missions qui me seront confiées, en l'occurrence

l'assainissement collectif et non collectif. Vous pouvez compter sur moi pour travailler d'arrache-pied sur cette délégation. Merci.

M. le Président : Merci Cédric. On va passer au vote.

(applaudissements)

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci. Donc 67 votants, 25 blancs, 2 nuls, 40 pour.

Cédric est élu grand délégué. Cédric, si tu veux dire un mot.

(applaudissements)

M. Lougrat : Merci pour ceux qui ont voté pour moi. Et puis maintenant au travail !

M. le Président : Merci. On continue. Cinquième grande délégation, délégation importante sur le développement durable et le grand cycle de l'eau, Emmanuel Guichard. Manu, tu as la parole.

M. Guichard : Bonsoir à toutes et à tous. Merci Monsieur le Président, merci mon cher Fred, mes chers collègues. Très touché par ta proposition, que j'accepte bien évidemment. Emmanuel Guichard, j'ai 45 ans, je suis papa de 3 enfants qui sont là depuis 3 heures derrière moi. Donc je remercie... *(applaudissements)* Merci pour eux. Je travaille sur Bergerac pour une société Saint-Gobain. En contre-partie, j'ai, depuis 2022, récupéré l'exploitation familiale sur Mescoules suite au décès de mon papa pour lequel j'ai une forte pensée aujourd'hui, puisque c'est un des grands moments pour ma personnalité vie perso d'être dans l'exécutif de la CAB auprès de toi, Fred, auprès de tous les copains élus. Encore merci. Depuis 2020, je suis Maire de la commune de Mescoules, la commune la plus petite de la CAB en nombre d'habitants et en superficie. Une fierté d'avoir cette appartenance aussi à l'Agglo. Très attaché à ma commune, et j'en suis fier, et je pense aujourd'hui à tous les Mescoulois et Mescouloises qui m'ont élu. Ce grand cycle de l'eau est pour moi quelque chose d'important, c'est un enjeu majeur pour demain, que ce soit pour nos collectivités, mais pas que, nos communes aussi. C'est un enjeu majeur pour tous les concitoyens de l'Agglo, pour le monde agricole, je n'oublie pas, et puis tous les habitants qui sont tous les jours consultés sur ce projet. Ce grand cycle de l'eau qui regroupe bien sûr la GEMAPI, la REUT, sujet pour lequel on a été précurseur en France il y a quelques années maintenant, Réutilisation des Eaux Usées Traitées. L'assainissement collectif, assainissement individuel, bien sûr les eaux urbaines, on ne va pas oublier la ville centre... *(coupure)* ... travailler bien sûr dans cet exécutif, mais avec tous les services supports qu'on peut avoir au niveau de l'Agglo. Je terminerai juste par vous dire qu'aujourd'hui, l'eau est une richesse, et en tant qu'élus, nous devons essayer de la préserver au maximum, dans un esprit communautaire. Merci à tous.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci Isabelle. Donc 67 votants, 5 blancs, 62 pour.

Manu, tu es donc délégué du grand cycle de l'eau. Tu as la parole.

(applaudissements)

M. Guichard : Merci à toutes et à tous. Mes chers collègues, c'est très sympa. Hâte de discuter avec vous sur le sujet de l'eau, mais avec un breuvage local, c'est encore plus sympa. Merci, au revoir.

(applaudissements)

M. le Président : Allez, on poursuit. Sixième grand délégué dans la ressource et cohésion de la commande publique, Georges Bassi. Georges, tu as la parole.

M. Bassi : Merci Président. Merci pour cet honneur qui est fait pour cette délégation. Je suis Georges Bassi, Maire de la commune de Bouniagues depuis 2001, sur laquelle j'ai effectivement, Michel l'a rappelé tout à l'heure, Michel Terreaux, démarré sur la Communauté de Communes à cette époque-là sur l'expérience communautaire. Et de 2002 à 2017, j'étais aussi en charge de vice-présidences diverses et variées, notamment sur l'assainissement. Je suis aujourd'hui très fier de faire partie de cette Communauté d'Agglomération, très fier de la mandature qui vient de s'écouler, et donc je ne doute absolument pas que la mandature suivante puisse être même encore meilleure tellement on a créé des liens étroits de travail, d'entente et de bon fonctionnement, que ce soit entre Vice-Présidents délégués et le Président. Je suis très heureux de pouvoir faire partie de cette nouvelle expérience. Je serai donc très honoré de cette

responsabilité qui s'inscrit au cœur des enjeux de la gestion des deniers publics, de transparence et d'efficacité, de l'action publique. La commande publique est en effet un levier essentiel pour soutenir l'économie locale et encourager l'innovation, garantir aussi un service de qualité avec nos citoyens. Je vous remercie.

(applaudissements)

Je voulais préciser aussi qu'Emmanuel Guichard m'appréciait particulièrement. *(rires)* C'est réciproque, mais je dis ça, je ne dis rien.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci Isabelle. 67 votants, 3 blancs, 1 nul. 63 suffrages exprimés.

Georges, tu es brillamment élu.

(applaudissements)

M. Bassi : Merci beaucoup. Comme quoi, connaître Emmanuel ça peut... *(rires)* Je vous remercie bien sûr de la confiance que vous m'avez accordée. Je me réjouis d'avance de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des élus, mais aussi des services et des partenaires du territoire, pour mener à bien cette mission au service de l'intérêt général.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Georges. On poursuit avec la septième et dernière grande délégation, infrastructures-mobilités, véloroute Voie Verte, notre Jean-Claude Bonnamy national. Merci, Jean-Claude, du travail que tu as fait ce mandat.

M. Bonnamy : Merci Président, merci, c'est un honneur pour moi. Jean-Claude Bonnamy, je suis adjoint à Ginestet, ex-délégué à la Voie Verte, c'est mon cinquième mandat. La Voie Verte, le PDIPR, voilà des dossiers qui me parlent et que j'aime bien. N'ayant pas été assez rapide lors du mandat précédent pour terminer la Voie Verte, je suis aujourd'hui de retour parmi vous avec un immense plaisir. Je sais que j'aurai le soutien indéfectible de mes collègues maires des 4 communes concernées par le tracé ouest, de même que celui de tous les élus communautaires. Philippe Laporte, Hélène Hache et Nicolas Boyer ont continué à faire vivre le dossier pendant cette période électorale un peu compliquée pour nous à Ginestet. Je vais faire mon possible pour mener à terme ce projet tant attendu par nos amis cyclistes, marcheurs et autres, d'ici comme d'ailleurs. Merci de m'accorder votre confiance.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Jean-Claude.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci Isabelle. 67 votants, 3 blancs, 64 pour. C'est un score qui n'est absolument pas mérité, mais on va l'accepter quand même ! *(rires)*

(applaudissements)

M. Bonnamy : Merci beaucoup à tous, merci énormément. Surtout, n'oubliez pas de faire du vélo, c'est excellent pour la santé et pour le portefeuille à l'heure actuelle.

(applaudissements)

M. le Président : On poursuit avec les délégations.

La première d'entre elle, c'est dans le cadre des services à la population et la petite enfance, et c'est Roseline Helle. Roseline, tu as la parole.

Mme Helle : Bonsoir à toutes et tous. Je suis Roseline Helle, j'ai été élue à Mouleydier. Je sors de 2 mandats d'adjointe déjà. Je pense que la petite enfance est un enjeu très important de notre société actuellement, pour les familles déjà parce que ça leur permet d'être soutenues dans leur parentalité, comme ça ils peuvent faire un retour à l'emploi plus facilement. Ça fait 33 ans que je travaille avec des enfants. Je sais que l'accueil en crèche favorise l'acquisition de la première sociabilisation, et actuellement on en a bien besoin. C'est aussi un enjeu d'attractivité pour notre territoire. Si les familles trouvent les accueils nécessaires, elles s'installeront plus facilement et cela nous permettra peut-être de regarder dans nos écoles qui souffrent beaucoup actuellement.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Roseline.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci Isabelle. 67 votants, 4 blancs, 63 pour.

Félicitations, Roseline, belle élection.

(applaudissements)

Mme Helle : Merci à tout le monde d'avoir voté pour moi. Merci à Frédéric de me l'avoir proposé. Il me tarde maintenant de découvrir l'esprit communautaire de l'intérieur.

M. le Président : Merci beaucoup.

(applaudissements)

Un petit mot avant de poursuivre. On va vous distribuer une modification légère du point n° 6 de l'ordre du jour. À l'intérieur de la délibération, il y a une modification de l'attribution des indemnités, pour que vous puissiez le regarder avant qu'on arrive à ce point-là. Ça ne modifie pas l'ordre du jour puisque c'est le même, mais à l'intérieur il y a un principe des vases communicants entre les délégations. Vous pouvez regarder ça en amont, c'est pour ça qu'on vous le distribue maintenant.

En attendant, on poursuit les élections avec le deuxième délégué, il s'agit de Jean-François Magnol pour les infrastructures et mobilités pour le patrimoine de la CAB. Jean-François, tu as la parole.

M. Magnol : Jean-François Magnol, réélu Maire de Sigoulès-et-Flaugeac, soutenu par une jeune équipe. Je suis fier de mon village, où plus de 400 personnes de l'extérieur viennent travailler tous les jours. Tout à fait dans l'esprit communautaire porté par notre Président Delmarès, je mettrai mes modestes compétences au service de l'intérêt général et le temps qu'il faudra pour faire mon travail correctement pour cette délégation du patrimoine. Merci.

(applaudissements)

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : 67 votants, 12 blancs, 3 nuls, 52 voix pour.

Jean-François est élu. Merci.

(applaudissements)

M. Magnol : Merci à tous. Merci Président de ta confiance.

M. le Président : Merci.

(applaudissements)

On poursuit, troisième délégué, Monsieur Anthony Castaing sur le développement durable, un sujet majeur, irrigation et la gestion de la ferme des Nebouts. Tu as la parole, Anthony.

M. Castaing : Anthony Castaing, Maire de Pomport. Castaing avec un « i », il ne faut pas l'oublier, parce que sinon vous allez donner des voix à mon collègue de Rouffignac. Mais il sera très content, donc vous pouvez, vous pouvez lui en donner quelques-unes. Quand on m'a proposé de candidater à ce poste de délégué à l'exécutif, j'ai reçu ça comme un grand honneur, puisqu'on considère que je peux être utile et ça fait toujours plaisir. Sur un sujet, en tant que vigneron, je connais un petit peu, c'est-à-dire tout ce qui touche à l'agriculture. La ferme des Nebouts, un gros challenge à relever. Effectivement, le territoire manque de bébés, mais on manque aussi d'agriculteurs. La ferme des Nebouts est une belle pouponnière qui ne demande plus qu'à être « dynamisée ». Donc très content. D'ailleurs, c'est vrai que j'aurais pu demander aussi une délégation à la natalité ou à la reproduction, ça m'aurait fait plaisir. On aurait pu faire les deux. Et puis l'irrigation, un sujet important, qui peut être clivant mais qui ne le sera pas à la CAB. Vous êtes tous convaincus, je pense, qu'on vit un bouleversement climatique majeur, qui ne va malheureusement pas s'améliorer dans les années à venir. Les études disent qu'on n'aura peut-être pas forcément moins d'eau, mais qu'elle sera mal répartie tout au long de l'année, on aura trop d'eau l'hiver, pas assez l'été. Pour vivre, il y a un élu qui disait on a besoin de respirer, on a besoin de boire et on a besoin aussi de manger. Les trois sont liés. Pour manger, il faut produire, et pour produire, on a besoin d'eau. Attention, ce qui est clair et net, c'est que l'irrigation, ce n'est pas toucher à l'eau potable, qui est une ressource majeure puisqu'on en a

besoin pour boire, mais stocker l'eau qu'on a en excédent l'hiver pour l'utiliser l'été pour produire localement, faire vivre le territoire et avoir une économie agricole qui perdure sur le territoire, c'est aussi un challenge très important et intéressant.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Anthony.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci. 67 votants, 3 blancs, 64 pour.

Anthony, bienvenu.

(applaudissements)

M. Castaing : Merci à tous. Je ne sais pas s'il faut que je dise merci ou pas merci, parce que maintenant ça veut dire qu'il faut que je travaille, c'est ça ? Comme on est polis, comme je vous aime tous, je vais dire merci. Et puis à ceux qui votent toujours blanc pour tout le monde, il vaut mieux dire « je ne t'aime pas » ou faire des petites annotations, ce serait plus sympa.

M. le Président : Félicitations. On poursuit. Christine François dans le cadre du service à la population, la lecture publique, et notamment le suivi du projet de médiathèque. Christine.

Mme François : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis élue municipale à Bergerac depuis 2020, j'ai la chance d'être passée dans la majorité cette année. Je suis également élue communautaire depuis 2020. Je suis à la retraite. J'étais précédemment enseignante spécialisée avec des adolescents en grande difficulté scolaire. Donc vous comprendrez que favoriser la lecture pour tous et faire vivre la culture au quotidien sont des enjeux qui me tiennent particulièrement à cœur. Je suis convaincue que la lecture publique et une médiathèque sont des piliers essentiels de l'éducation. À ce titre, je serai heureuse de m'engager pleinement au sein de la délégation que vous venez de me proposer. Merci.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Christine.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci. 67 votants, 3 blancs, 3 nuls, 61 pour.

Christine, bienvenue à bord. Merci.

(applaudissements)

Mme François : Merci à vous de la confiance que vous m'accordez. Je suis d'autant plus heureuse que j'ai entendu, je crois que ça venait de derrière, que la gente féminine n'était pas assez représentée. Donc les filles, une de plus !

(applaudissements)

M. le Président : Merci. On poursuit, non, ce n'est pas une fille, c'est Patrick Vergnol pour le développement durable et la GEMAPI, un gros sujet aussi, les inondations et la gestion des milieux aquatiques. Patrick, tu as la parole.

M. Vergnol : Merci Président, merci à toutes et tous. Je suis Maire de Monestier, petit village au sud du Département, limitrophe du Lot-et-Garonne et de la Gironde. Quand on m'a proposé d'être délégué GEMAPI, gestion des milieux aquatiques, je me suis demandé si j'allais devoir m'occuper des étangs et des poissons du Président. Je vais me renseigner. Prévenir les inondations, protéger les biens et les personnes, c'est tout un sujet. Depuis quelques années, nous sommes préoccupés par ces événements parfois dramatiques pour les riverains des cours d'eau. J'ai moi-même été confronté à un cataclysme comme ça. Concernant les prérogatives de l'eau, Manu Guichard et Anthony en ont bien parlé, donc je ne vais pas en rajouter. Je ne pourrai évidemment rien faire contre les aléas climatiques que nous subissons, mais on peut, peut-être, en minimiser les conséquences, et c'est ce à quoi je vais m'employer, avec les services compétents bien sûr. Merci.

(applaudissements)

M. le Président : Merci Patrick.

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : 67 votants, 10 blancs, 57 pour.

Patrick, tu es élu, bienvenue.

(applaudissements)

M. Vergnol : Merci beaucoup à tous. Tant que vous n'êtes pas totalement endormis, je voudrais vous rappeler qu'à la fin du mois d'avril, sur la commune de Monestier, nous avons un magnifique festival, le *Winestock Festival*. *On écoute de la bonne musique, on y mange super bien et on y déguste, parce qu'il ne faut pas dire boire sinon voilà... Mais on y déguste des très bons vins. Donc n'oubliez pas, les 24, 25 et 26 avril à Monestier.*

(applaudissements)

M. le Président : On poursuit avec une dame, encore une dame, Hélène Cormier, sur l'attractivité territoriale politique de la ville et les gens du voyage, sujet sensible. Hélène.

Mme Cormier : Bonsoir à tous et à toutes. Je suis nouvellement élue à la ville de Bergerac. Je suis émue d'être parmi vous et consciente des enjeux. C'est mon premier mandat. J'ai été éducatrice de rue pendant 30 ans, à côté des personnes rencontrant des difficultés. Je m'engage donc à travailler consciencieusement auprès de vous toutes et tous pour réduire bien sûr les inégalités, améliorer les conditions de vie des habitants et habitantes, et promouvoir les zones les plus fragiles de notre territoire. L'exclusion vécue en milieu urbain est souvent très proche de celle vécue en milieu rural. Je souhaite travailler dans un esprit de fraternité, de sororité pour mes sœurs, car pour moi, c'est plus qu'une valeur, c'est l'équilibre indispensable à notre vivre-ensemble. Merci.

(applaudissements)

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci. Toujours 67 votants, 5 blancs, 1 nul, 61 pour.

Bienvenue, Hélène.

(applaudissements)

Mme Cormier : Merci beaucoup de votre confiance. Le cormier est un bois très dur, donc je vais travailler dur.

(applaudissements)

M. le Président : On poursuit avec le sujet des ressources et de la cohésion, les affaires juridiques qui sont confiées à Monsieur Daniel Gruntz. Tu as la parole, Daniel.

M. Gruntz : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Comme Hélène, je suis novice en politique et je ne connais pas beaucoup d'entre vous pour l'instant. Je compte bien faire votre connaissance. Je connais quand même mon voisin Monsieur Emmanuel Guichard, qui a l'air très populaire ! J'ai un passé professionnel et en matière juridique, j'étais un praticien du droit, en particulier du droit des collectivités territoriales. Ce que je peux apporter à un organisme tel que la CAB, c'est du travail dans la bonne humeur, avec vous tous, avec les élus, mais également avec les services, pour que nos décisions soient juridiquement solides. C'est-à-dire pour éviter autant que faire se peut ce que j'appelle les 3 R : les remarques, les recours, les rejets. Ma philosophie, largement partagée, et j'en suis heureux ici, c'est mon expression préférée je crois, c'est l'intérêt général. On n'en parle plus assez et je l'ai entendu à plusieurs reprises ici. Ce que je souhaite, c'est défendre l'intérêt général, et en particulier l'intérêt de notre belle Agglomération.

(applaudissements)

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Toujours 67 votants, 7 blancs, pas de nul, 60 pour.

Daniel est élu avec nous.

(applaudissements)

M. Gruntz : Merci beaucoup. Ça fait quelque chose d'entendre 60 fois son nom. Ça a l'air interminable. Je tâcherai d'être digne de votre confiance et de mener mes travaux avec diligence, intégrité et probité.

(applaudissements)

M. le Président : Merci. On poursuit avec Sylvie Lecocq, toujours dans les ressources et cohésion, pour l'information et le dialogue citoyen ; on en a bien besoin. Sylvie, tu as la parole.

Mme Lecocq : Merci Président. Bonjour à tous. Je me présente, Sylvie Lecocq, je suis première adjointe depuis 2014 dans la commune qui est le plus nord de la Communauté d'Agglo, à Saint-Géry. Je remercie Monsieur le Maire de Saint-Géry, Monsieur Guionie, de me permettre d'honorer ses fonctions à sa place. Et je vous remercie, Président, de me confier cette délégation.

(applaudissements)

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Le résultat : 67 votants, 3 blancs, 64 pour.

Sylvie Lecocq est élue.

(applaudissements)

Mme Lecocq : Merci à toutes et à tous pour votre confiance. C'est un honneur pour moi de vous représenter et de faire mon entrée à la CAB. Je m'y investirai avec énergie et sincérité, au service de notre Communauté. Merci à tous.

(applaudissements)

M. le Président : Et on arrive au neuvième et dernier délégué. Il s'agit de Gaëlle Eyragne, sur les infrastructures et la mobilité, et un gros sujet, les transports scolaires, gros, gros sujet. Tu as la parole, Gaëlle.

Mme Eyragne : Merci. Je me présente, Gaëlle Eyragne, je suis élue à Queyssac depuis 2023, fraîchement première adjointe depuis 15 jours. Je remercie le Maire du Queyssac, Monsieur Carbonnier, de me laisser sa place pour siéger ici au Conseil Communautaire. J'habite sur le territoire de Bergerac depuis ma plus tendre enfance, donc depuis quelques années déjà, j'y suis attachée. Je me présente aujourd'hui pour être déléguée des transports scolaires. Je m'engage auprès de vous à améliorer le quotidien des élèves et garantir le service des transports afin qu'il soit fiable, sûr et adapté aux besoins de tous. Et merci Monsieur Delmarès pour votre confiance.

(applaudissements)

(déroulement du vote – dépouillement)

M. le Président : Merci. Toujours 67 votants, 4 blancs, 63 pour.

Gaëlle est élue au sein du Conseil d'orientation.

(applaudissements)

Mme Eyragne : Merci beaucoup pour la confiance accordée. Écoutez, il ne reste plus qu'à se mettre au travail tous ensemble.

(applaudissements)

M. le Président : Merci beaucoup. Il nous reste un point à voir ce soir, il s'agit du régime indemnitaire des élus, les indemnités de fonction. Je passe la parole à Jean-Jacques, comme toujours sur les chiffres.

Régime indemnitaire des élus – Indemnités de fonction

M. Chapellet : Merci Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Le dernier point à l'ordre du jour de ce soir, c'est le dossier qui vous a été distribué sur table concernant le régime indemnitaire des élus, et notamment les indemnités de fonction.

L'article L. 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise les montants maximum des indemnités de fonction des Présidents et Vice-Présidents des EPCI. Les indemnités maximales des Présidents et Vice-Présidents ont, pour chaque catégorie d'EPCI et par strates démographiques, leur propre taux en pourcentage de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique. Depuis le 1^{er} janvier 2024, cet IBTFP est de 1 027 points, correspondant à l'indice majoré 835, soit 4 110,52 € mensuels pour la somme de tous les Présidents et Vice-Présidents.

Compte tenu de la population de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, le taux maximal applicable

pour l'indemnité du Président est de 110 %, celui de l'indemnité allouée aux Vice-Présidents de 44 %. Les indemnités sont revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

Nous vous proposons ce soir de délibérer sur le principe, de fixer l'indemnité du Président à 91 % de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique ; fixer l'indemnité des 5 Vice-Présidents de pôle à 32,85 % de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique ; fixer l'indemnité des 10 Vice-Présidents à 29,2 % de toujours ce même indice ; l'indemnité des 7 conseillers grands délégués à 20,2 % ; et l'indemnité des 9 conseillers délégués à 9,02 % de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique ; ainsi que d'approuver la revalorisation automatique de ces indemnités lors de chaque évolution de la valeur du point d'indice. Vous avez le tableau en bas de la page qui recense les indices maximum et ceux qu'on vous propose pour les élus nouvellement élus ce soir au niveau de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Voilà, Président, ce que je peux dire.

M. le Président : Voilà, chers collègues. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Merci. On peut passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Merci pour cette résilience tout au long de la soirée. Peut-être une petite ovation pour nos collègues qui ont effectué tout le dépouillement, Anthony, Hélène, Lionel et Sylvie. (*applaudissements*) Ainsi que les services, Philippe, Laurent, tous ceux qui ont participé au bon déroulé de cette soirée. (*applaudissements*) Merci de l'état d'esprit général qui a animé nos débats. On se reverra le 27 avril ici-même. (*hors micro*) Le 20 ? (*hors micro : le 20 avril*) Ah, ça a changé.

M. Laporte : (*hors micro*) ... vous est offerte, mais le chargeur est à laisser, comme ça vous serez à chaque fois avec un chargeur à disposition sur vos tables pour chaque Conseil Communautaire.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

L'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise les montants maximum des indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des E.P.C.I. (établissements publics de coopération intercommunale).

Les indemnités maximales des présidents et vice-présidents ont, pour chaque catégorie d'E.P.C.I. et par strates démographiques, leur propre taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (depuis le 1^{er} janvier 2024, cet IBTFP est de 1 027 points, correspondant à l'indice majoré 835, soit 4 110.52 € mensuels).

Compte tenu de la population de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, le taux maximal applicable pour l'indemnité du Président est de 110.00 % et celui de l'indemnité allouée aux Vice-présidents de 44.00 %.

Le total des indemnités ne peut pas dépasser l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123- 22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (somme des indemnités maximales susceptibles d'être versées au Président et aux Vice-présidents).

Les indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- fixer l'indemnité du Président à 91,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- fixer l'indemnité des 5 Vice-Présidents de Pôles à 32.85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- fixer l'indemnité des 10 Vice-présidents à 29.20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- fixer l'indemnité des 7 conseillers grands délégués à 20,22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- fixer l'indemnité des 9 conseillers délégués à 9,02 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- approuver la revalorisation automatique de ces indemnités lors de chaque évolution de la valeur du point d'indice ;
- autoriser le Président à engager les dépenses correspondantes sur le chapitre 65 du budget principal ;
- procéder au versement mensuel de ces indemnités selon le tableau présenté ci-dessous (un tableau nominatif sera joint en annexe de la présente délibération).

QUALITE	TAUX MAXIMAL (% de l'indice brut terminal de la fonction publique)	TAUX PROPOSE	MONTANT BRUT MENSUEL
Président	110,00 %	91,00 %	3 740,57 €
Vice-Président de Pôle	44,00 %	32,85 %	1 350.34 €
Vice-président	44,00 %	29,20 %	1 200.27 €
Conseiller grand délégué		20,22 %	831,15 €
Conseiller délégué		9,02 %	370,77 €

DÉCISION :

Adopté par 67 voix pour.

Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 23h00.

DELMARÈS	Frédéric	Président	
MAGNOL	Jean-François	Secrétaire de séance	